



**COMMISSION
FINANCES**

**Rapport (public)
de la séance du jeudi 4 novembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Daniel MUSCIONICO (Président)
Mme Sophie BRAND
Mme Andrea EHRETSMANN
M. Laurent PECCOUD
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLLI
M. Geoffray SIROLLI

M. Éric ANSELMETTI Maire
M. Christophe BAUMBERGER Adjoint
M. François JACCARD Adjoint
M. Charles LASSAUCE Secrétaire général

Excusé : --

Absent : --

Invité : M. Raphaël CONTI comptable communal

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021**
3. **Poursuite de l'étude du projet de budget 2022**
4. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021

Arrivé de M. R. Rapin.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé sans remarque à la majorité (6 oui, 1 abstention).

3. Poursuite de l'étude du projet de budget 2022

Le Président rappelle que les commissaires ont reçu différentes pièces complémentaires, notamment un tableau récapitulant les lignes budgétaires supplémentaires qui a été revu en fonction des discussions de la commission, ainsi que le plan financier quadriennal. **Le Président** passe la parole au Maire afin que celui-ci fasse part des éléments nouveaux apparus depuis la séance du 21.10.2021.

Le Maire annonce que les derniers chiffres transmis par le DF sont optimistes (+ 141). Les résultats définitifs seront communiqués en mars/avril 2022 à la commune. Cette 3^e estimation permet en l'état à la commune, avec les lignes budgétaires supplémentaires figurant dans le tableau, d'arriver à un déficit de Fr. 284'000.- (Fr. -90'000.- autorisés par le SAFCO, soit actuellement un budget déficitaire de Fr. -200'000.-).

Le budget, qui était à Fr. -514'000.- lors de la dernière séance, a donc été revu en fonction de ces nouveaux éléments.

Le déficit de Fr. -362'091.- qui figure sur le plan financier concerne les intérêts sur les nouveaux emprunts.

La commission passe en revue les documents qui lui ont été transmis sur le CMNet. Elle aura à se prononcer sur les lignes budgétaires supplémentaires, dont certains éléments ont été laissés en suspens : bons solidaires, subventions aide humanitaire à l'étranger, subventions à la culture. Un autre point avait été soulevé lors de la dernière séance, à savoir la sortie organisée par et pour le Conseil municipal.

M. Ch. Lassaue précise que le plan financier, qui est plus technique et prévisionnel, a surtout trait à la vision sur les quatre prochaines années.

Écritures supplémentaires après revue de la CF (au 21.10.2021)

9630.20.34397.01 : le SAFCO a confirmé à la commune que celle-ci pouvait différer en 2023 la nouvelle analyse du PF. Cette ligne a donc été retirée.

9100.00.40100.00, 91.00.4xx.00 et 9100.00.36110.00 : ces modifications découlent de la 3^e estimation fiscale communiquée par le DF (PP, PM et frais de perception).

Les lignes 6 à 10 découlent principalement des décisions prises lors de la précédente séance. Les bons de solidarité ont été retirés du budget, car il était ressorti, de la discussion de la commission, que ceux-ci devaient être plus ponctuels que systématiques dans le budget. En cas de volonté du Conseil municipal de reconduire cette opération, celle-ci serait financée par un crédit budgétaire supplémentaire.

Ci-après les points laissés en suspens lors de la dernière séance :

- Bons de solidarité (la CF avait souhaité les distinguer des campagnes actuellement en cours et laisser la porte ouverte à d'autres décisions ultérieures dans le cadre du budget 2022).
- Sortie organisée par le Conseil municipal (une proposition d'y surseoir).
- Aide humanitaire à l'étranger (s'approcher de ce que les autres communes font en la matière).
- Montant de Fr. 5'000.- dévolu à la culture.

Bons de solidarité

Il ressort de la discussion qu'il s'agit d'une action ponctuelle. Il vaudrait la peine de prolonger, comme cela a déjà été discuté, cette action jusqu'au 31.12.2021 en augmentant l'enveloppe budgétaire dont le solde s'élève à Fr. 16'000.-. L'idée était de compléter l'enveloppe afin de redistribuer une série de bons à Fr. 20.- aux Corsiérois.

La rubrique assistante sociale présente une économie de 2 x Fr. 15'000.-. Ce non dépensé compenserait la demande de crédit budgétaire supplémentaire idoine.

La commission avait décidé que cette action serait ponctuelle. Une éventuelle reconduction, l'année prochaine, serait financée par un crédit budgétaire supplémentaire. Raison pour laquelle ce montant a été retiré du budget 2022.

La CF valide la proposition de ne pas inscrire cette ligne dans le budget 2022.
--

Sortie du Conseil municipal

Un consensus mou de garder cette sortie, qui est importante pour l'esprit d'équipe, sont les éléments qui sont ressortis de la dernière discussion.

Ci-après les remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

Selon un commissaire, les pratiques diffèrent en fonction des communes. Il serait pour sa part d'avis de maintenir ce voyage, qui est important, mais il faudrait une contribution des Conseillers municipaux. Les pompiers, par exemple, s'autofinancent avec les manifestations. Or un pompier donne autant pour la commune qu'un Conseiller municipal. Présenter un budget déficitaire et partir en voyage aux frais de la princesse seraient incompris de la population.

Un deuxième commissaire craint une non-participation de certains élus, si ceux-ci doivent mettre de leur poche. La différence avec les pompiers, c'est qu'eux peuvent par exemple tenir des stands de restauration ou des buvettes. Les Conseillers municipaux ont été élus par la population, leur rôle politique leur interdit d'engranger ainsi de l'argent. S'il comprend la volonté de ne pas présenter un budget déficitaire incluant un voyage du Conseil municipal, la commune ne peut en parallèle demander aux élus de participer financièrement.

Un consensus se dessine pour maintenir ce voyage. Car cette sortie est importante pour la solidarité du Conseil municipal et l'esprit de corps. Et il n'appartient pas à la CF de définir aujourd'hui une éventuelle contribution des élus. Le Conseil municipal pourrait en revanche prendre une telle position ultérieurement.

Un autre commissaire, qui ne revient pas sur l'idée du voyage (l'esprit de corps est effectivement important) souligne que le déficit de la commune devrait s'élever à Fr. 272'000.-, sur lesquels presque 10 % seraient consacrés au voyage. Celui-ci pourrait être transformé en une sortie d'une journée (et pas 3 jours) en Suisse, à l'instar de nombreuses autres communes.

Le Président souligne qu'il s'agit d'un budget, pas d'une dépense avérée. Il se pourrait même que le voyage soit annulé à cause des conditions sanitaires.

Une commissaire, qui comprend les points de vue de ses préopinants et trouve ce voyage intéressant, propose de le limiter à 1 nuit en Suisse. Et d'y adjoindre un projet éducatif utile, pas que touristique.

Un autre commissaire, qui trouverait lui aussi judicieux de limiter les frais, relève qu'aucune activité n'ayant eu lieu en 2020, il serait bien que les élus puissent se retrouver hors séances.

Le rôle de la CF, ce soir, est de décider s'il faut ou pas conserver cette ligne dans le budget. Certains éléments saillants du budget seront sans doute discutés lors de la séance du Conseil municipal.

La CF décide de maintenir telle quelle cette ligne dans le budget 2022.

Aide humanitaire à l'étranger

Cette augmentation de Fr. 12'000.- proposée par la CSSC visait à équilibrer l'aide humanitaire à l'étranger avec l'aide humanitaire en Suisse, dont l'enveloppe était augmentée avec les bons solidaires. Or ceux-ci n'ayant finalement pas été inscrits dans le budget 2022, il ne serait pas équitable de donner plus à l'étranger qu'en Suisse.

M. Ch. Lassaue rappelle que ces deux lignes (5736) sont fusionnées dans la version 2F 2N soumise au vote du Conseil municipal. La répartition voulue par la CF (Fr. 27'500.- sur chacune des deux lignes) sera respectée et l'explication donnée aux élus.

La CF décide de maintenir l'augmentation de Fr. 12'000.- qui sera équitablement répartie entre l'aide locale et l'aide humanitaire à l'étranger.

Subventions culturelles

La commission des Sports, Manifestations, Associations & Culture a compensé cette augmentation en diminuant le budget total.

La CF décide de maintenir l'augmentation de Fr. 5'000.- sur la ligne budgétaire culturelle.

Budget

La ligne budgétaire « indemnités du Conseil municipal » a été augmentée de Fr. 10'000.- afin d'adapter la somme à la réalité. Depuis deux ans, le Secrétariat général propose un planning annuel des séances, et les commissions se réunissent un peu plus souvent.

La commission fait ensuite une lecture verticale et transversale des autres documents remis afin de comprendre les tendances dans les grandes lignes.

Plan quadriennal

Le Maire indique que le plan financier quadriennal se base sur des hypothèses en fonction de différentes options (augmentation des recettes, diminution des charges, compensations, augmentation du centime additionnel). MM. Ch. Lassaue et R. Conti ont fait un travail très important afin de déterminer toutes les variations possibles en fonction des éléments que la commune favoriserait. S'agissant de projection sur 4 ans, celles-ci peuvent passablement fluctuer. Mais l'Exécutif reste optimiste, la commune ayant vu, ces dernières années, des résultats positifs. D'où ce projet de budget 2022 déficitaire.

M. Ch. Lassaue expose en détail cette analyse afin de donner à la commission une lecture des différents scénarios. La tendance est claire : la commune s'en sort en général mieux que prévu 8 à 9 années sur 10. Mais elle n'est pas non plus à l'abri de difficultés une année, même si l'optimisme doit rester de mise.

La commune doit présenter un plan quadriennal en cas de budget déficitaire avec une démonstration d'un retour à l'équilibre en choisissant parmi différentes options les plus réalistes possibles selon les connaissances du moment.

M. Ch. Lassaue passe en revue les critères d'évaluation des charges et revenus qui ont été utilisés. L'évolution de la péréquation intercommunale, positivement influencée par le nombre de places de crèches, a été intégrée. Concernant les revenus, la commune conserve toujours avec prudence la moyenne historique de 3 % en étudiant aussi l'hypothèse d'une augmentation de 1 centime en 2023 et 1 en 2024, pour atteindre un centime additionnel de 37 en 2025. Le projet Chasselas, qui est en train de se développer, devrait permettre aux premiers habitants d'emménager en 2025 (planification aléatoire). La commune est restée très prudente sur l'évaluation du montant d'impôts.

Un plan quadriennal ne prend en compte que les grands éléments matériels (futurs PLQ). La taxe professionnelle a été maintenue à Fr. 0.-, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Les tableaux qui figurent dans les pages suivantes découlent de ces différentes options.

Le Président ouvre la discussion.

L'Exécutif, ainsi que MM. Ch. Lassaue et R. Conti répondent aux questions des commissaires.

L'augmentation du centime additionnel est une hypothèse qui a été intégrée. Sa plausibilité dépendra du Conseil municipal. L'État pourrait néanmoins y contraindre la commune si celle-ci restait dans une situation de déficit. Mais l'objectif et le souhait de l'Exécutif ne sont pas d'augmenter le centime additionnel, bien que cette hypothèse figure dans le plan quadriennal.

La loi impose aux communes de présenter un budget revenu à l'équilibre dans les 4 ans. Le plan quadriennal a pour objectif de montrer que la commune peut se donner les moyens de parvenir à cet objectif.

Les charges inscrites dans le budget représentent les intentions et l'activité réelles. La commune ne peut pas les diminuer aléatoirement pour demander ensuite des crédits budgétaires supplémentaires.

Il est important de regarder tous ces éléments dans leur ensemble et de partir depuis le plan des investissements, qui seront considérables ces prochaines années (31 mois, dont la plus grosse partie concerne l'agrandissement et la rénovation du NGS). Ces investissements représenteront une augmentation très sensible des charges financières.

Budget 2022 et plan financier quadriennal 2023-2025

Tous les investissements auxquels la commune consentira généreront des amortissements. Ce document démontre que la commune a la capacité de faire face à ces investissements et à absorber la charge d'amortissement. La trésorerie 2025 devrait également permettre de rembourser les emprunts. La commune devrait donc conserver une grande capacité financière. Les emprunts seront souscrits au moment le plus opportun pour la commune, sachant que la charge financière pèsera beaucoup dans ses comptes.

Le 1 % d'intérêt pris en compte sur les futurs emprunts est raisonnable. Conjuguer la durée de l'amortissement (30 ans) et d'au moins la moitié de l'emprunt serait une saine gestion.

Toutes les hypothèses sont légèrement inférieures au marché actuel. Ce qu'il faut retenir de ces projections, c'est que la santé financière de la commune est très saine et solide. Si, dans les 4 années à venir, elle consentira à des efforts considérables, ceux-ci porteront leurs fruits dès la 4^e année. D'où les résultats présentés, sachant que ce n'est pas une année de décalage dans les prévisions qui modifiera cette tendance. Même si les résultats d'impôts sont historiquement meilleurs que le budget, il faudra que les élus soient prêts à faire face à une année difficile sans paniquer. La commune dispose aussi de réserves conjonctuelles, qui ont justement été constituées pour faire face à d'éventuelles difficultés dont aucune ne serait insurmontable, à moyen terme.

L'Exécutif proposera au Conseil municipal de voter des amortissements complémentaires relativement importants.

En ce qui concerne les impacts du PL écrêtage, celui-ci sera rediscuté entre l'ACG et l'État ; il n'entrera pas en vigueur pour le budget 2022. L'impact serait relativement faible sur le plan quadriennal de Corsier, aussi celui-ci n'a-t-il pas été intégré. Mais il serait possible que l'Exécutif revienne en parler plus concrètement l'année prochaine si ce PL se concrétisait sous une forme ou une autre.

Le Président remercie MM. Ch. Lassauce et R. Conti pour cette présentation qui contenait des éléments importants pour la gestion de la commune. Il était donc intéressant de partager ces informations pour que les commissaires comprennent l'instant T.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), la commission des Finances préavis favorablement le budget 2022 tel qu'il lui a été présenté avec un déficit de Fr. -284'000.-.

Le Président remercie l'Exécutif, MM. Ch. Lassauce et R. Conti pour cette préparation du budget, qui est un travail énorme. La CF a désormais une bonne compréhension sur ce qui attend la commune en 2022 et est assez confiante de pouvoir présenter ce budget au prochain Conseil municipal avec un certain succès.

Le Maire rappelle la confidentialité des documents qui ont été remis ce soir aux commissaires et qui sont à l'usage interne des membres de la CF.

4. Propositions individuelles et divers

Une commissaire répercute la question d'enseignants du CO de Bois Caran à propos d'une éventuelle participation financière à des camps pour les adolescents qui habitent la commune.

La commune contribue lorsque des enfants de Corsier participent à ces camps organisés par des associations. Mais il n'y a pas de subvention prévue pour les camps organisés par le CO.

La commune a aussi contribué plusieurs années de suite aux classes solidaires de Bois Caran. Et des classes avaient nettoyé à deux reprises les rives du Nant d'Aisy, afin de gagner de l'argent pour leur voyage. Mais elle n'a pas reçu d'autre demande.

M. R. Conti répond à une question posée lors de la dernière séance, à savoir qu'un service de l'ACG gère tous les fonds et groupements intercommunaux. Il s'agit d'une petite équipe qui est un peu débordée, mais ses collaborateurs sont à disposition pour venir présenter toutes ces entités aux Conseillers municipaux.

La fortune de 8 mios cumulée par le GIAP a été dissoute. En même temps, le GIAP a dû faire face à un réajustement des salaires de tous ses employés, qui avaient été gelés. L'effet Covid-19, cumulé à la baisse drastique du taux d'occupation, a dilué drastiquement la fortune du GIAP qui ne possède pas d'actifs et qui devra en reconstituer une partie pour revenir à l'équilibre.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h15.

Rapport : E. Maia